



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Remunerations

Question écrite n° 926

Texte de la question

M Guy Malandain attire l'attention de M le ministre de la fonction publique et des reformes administratives sur le traitement des fonctionnaires des categories C et D dont le pouvoir d'achat s'est nettement degrade au cours des deux dernieres annees. Compte tenu de la faiblesse de ces traitements, il lui demande si, de meme que pour le SMIC, un effort particulier pourrait etre envisage par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le maintien ou la progression du pouvoir d'achat moyen des agents publics constitue un objectif central de la politique salariale conduite dans la fonction publique. Cet objectif en termes moyens recouvre cependant des evolutions categorielles differenciees. Le Gouvernement n'ecarte donc pas la possibilite d'accorder des mesures salariales specifiques en faveur des traitements les plus modestes. Cette eventualite, ainsi que les modalites concretes de l'ensemble du dispositif salarial pour 1988 et 1989 seront examinees avec les organisations syndicales representatives des fonctionnaires dans le cadre des negociations salariales que le ministre de la fonction publique et des reformes administratives ouvrira a l'automne prochain.

Données clés

Auteur : [M. Malandain Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 926

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique et réformes administratives

Ministère attributaire : fonction publique et réformes administratives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2230